



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 7 décembre 2020 à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice :	14
Présents :	8
Votants :	13
Absents :	6
Procurations :	5

Date de convocation :

26 novembre 2020

Date d'affichage :

10 décembre 2020

OBJET :

Compte-rendu de la séance du
7 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Mariol, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à huis clos à la Salle polyvalente sise 20 route de Calville sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire.

Présents : M. Romain DEJEAN, Maire, M. Bruno FARIGOULE, Deuxième adjoint, Mesdames et Monsieur Elise LAMAIN, Elodie LACOGNE, Anaïs KURTZ, Virginie LEMASSON, Elisabeth CHAT, M. Frédéric GIRODEAU, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Aurélie GARCIA

Absents ayant donné procuration :

Mme Pascaline ROCHE, Première adjointe, a donné pouvoir à Mme Elodie LACOGNE,

M. Yohan PRZYBIL, a donné pouvoir à Mme Virginie LEMASSON, Mme Géraldine DACHER-JOUFFRE a donné pouvoir à M. Romain DEJEAN,

Mme Carine BEGON a donné pouvoir à Mme Elodie LACOGNE

M. Jacques PERDRIAUX a donné pouvoir à M. Bruno FARIGOULE.

Madame Elise LAMAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- **Approbation du procès verbal du 3 novembre 2020** : approuvé à l'unanimité.

2- **Désignation des membres titulaire et suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** : cette commission est formée par des élus des communes de Vichy Communauté et est installée pour la durée du mandat. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner : M. Bruno FARIGOULE est désigné membre titulaire et M. Romain DEJEAN, membre suppléant pour représenter la commune de MARIOL au sein de la CLECT, décision prise à l'unanimité.

3- **Nomination d'un correspondant sécurité routière** : après rappel des principales fonctions du correspondant, Mme Elodie LACOGNE, est désignée pour assurer cette mission à l'unanimité.

4- **Convention de groupement de commandes en vue d'une gestion mutualisée des marchés publics avec Vichy Communauté** : à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Mariol au groupement de commandes concernant le service « Ingénierie bâtiment-voirie ». Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention, un état des besoins sera envoyé au service concerné.

5- **Décision modificative n°2 (paiement des factures PLU 2019 et 2020)** : la commission des finances s'est réunie pour faire le point concernant les crédits consommés sur le budget 2020. Après

vérification des comptes, il convient de procéder à des virements de crédits afin de s'acquitter des factures d'élaboration du PLU auprès de Vichy Communauté. Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

6- **Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au 1.01.2021** : à l'unanimité, le conseil municipal valide la modification du tableau des effectifs du personnel communal après prise en compte des différentes décisions entérinées lors des séances précédentes.

Fin de séance à 20h46

Le Maire, Romain DEJEAN

